



COLLECTIF DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE SAINT-PIERRE DU RELECQ-KERHUON

**MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DES COLLECTIFS DE VICTIMES
DE VIOLENCE EN MILIEU EDUCATIF (CCVME)**

Lettre d'information du collectif Saint-Pierre Kerhuon

Le 20 juin 2026

Edito

Bonjour à tous,

Nous sommes lassés de l'attitude désinvolte, voire méprisante, des responsables de l'enseignement catholique du Finistère vis-à-vis de certaines demandes qui ont pourtant trouvé un écho favorable de la part de l'évêque de Quimper. Cela nous contraint à interpeller le principal responsable de cette situation.

Nous allons donc vous demander de participer, à partir de chez vous, à une opération ayant pour but de signifier notre indignation à ce personnage plusieurs fois évoqué dans nos précédentes lettres d'information.

L'objectif est essentiel : **La reconnaissance des faits tels qu'ils se sont produits**

Sommaire :

- 1- **Opération « Coton Tige »**
- 2- **Objectif de l'opération**
 - a. **Phase 1**
 - b. **Phase 2**
 - c. **Phase 3**
- 3- **Conclusion**

1- Opération « Coton Tige »

Comme chacun sait, l'usage habituel du coton tige consiste à se nettoyer les oreilles. Cet ustensile peut être très efficace pour améliorer l'audition de certains lorsqu'ils ne veulent pas entendre.

On vous explique :

Ça concerne notre souhait de faire apposer une plaque mémorielle à l'entrée du collège dans lequel nous avons été maltraités.

En résumé, depuis le mois de février dernier, nous avons adressé à la direction diocésaine de l'enseignement catholique une demande claire en ce sens.

Nous avons adressé cette demande dans un premier temps à l'évêque de Quimper, monsieur Dognin, lequel avait trouvé cette demande « raisonnable et utile » après qu'on lui eut expliqué que la réparation des violences de toutes sortes dont nous avons été victimes commençait par **la reconnaissance de ces faits...**

Compte tenu de l'organisation médiévale de l'église de France, puisque le DDEC (directeur diocésain de l'enseignement catholique) est nommé par l'évêque, et que c'est sa responsabilité de veiller aux questions logistiques (comme la mise en place de notre plaque), cette question nous semblait être une formalité dès lors que l'évêque nous avait donné son accord.

Et bien NON !

Et c'est maintenant qu'un protagoniste que vous connaissez bien désormais intervient, on a déjà fait son portrait dans plusieurs lettres d'info.



Il s'agit du fameux Pinocchio, le DDEC de Quimper et mieux connu sous le patronyme de Christophe GEFFARD

En effet, il est maintenant avéré que ce monsieur bloque la mise en place en place de toute plaque mémorielle au motif que cela « stigmatiserait » le personnel enseignant...

Christophe Geffard, DDEC, joue la montre, il espère qu'on va s'essouffler et/ou mourir de la canicule, donc il ne répond pas à notre demande.

La question d'une supposée autorité de l'évêque vis-à-vis de son DDEC a été évoquée par nous mais la réponse équivoque qui nous a été transmise est ; « Oui mais il (le DDEC) est autonome... »

Notre groupe d'animation s'est réuni et a donc décidé de mener une offensive directe contre Pinocchio.

On vous explique maintenant comment on va faire et comment vous pouvez nous aider...

On vous propose une stratégie offensive, La voici donc concrètement :

Opération "Coton Tige" en trois phases

2- Objectif de l'opération :

Mettre la pression sur Geffard (Alias Pinocchio) jusqu'à ce qu'il se mette avec nous autour d'une table pour discuter du texte qui y figurera.

a. Phase 1

Explication de l'opération "Coton Tige":

Puisque Geffard ne nous entend pas, nous proposons que chacun d'entre nous, + famille + amis, lui envoie par courrier, une lettre contenant un coton tige avec une simple feuille sur laquelle chacun(e) pourra écrire un texte de son cru du genre " Il semble que vous ayez du mal à entendre les victimes de saint pierre de Kerhuon" (bien sûr, chacun pourra l'adapter à son gré mais, svp, sans jamais être agressif, ce serait contre-productif.

Nous avons vérifié auprès d'un avocat, rien à redouter en faisant cela (sauf pour celui qui aurait l'idée facétieuse de joindre un coton tige usagé).

Nous espérons que les médias (journaux, télévisions, radios) nous accompagneront. Le seul truc qui fait peur à Geffard, c'est la presse, selon certains de ses collaborateurs.

En résumé : Une feuille simple sur laquelle vous scotchez un coton tige (non usagé), vous faites figurer votre nom, adresse et vous signez (si vous le souhaitez) en ajoutant la petite phrase convenue. Le tout dans une enveloppe timbrée et vous la postez Lundi 22 juin (pas avant pour avoir un effet « masse »).

A l'adresse suivante :

Monsieur Christophe GEFFARD

DDEC Quimper

Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère

2, rue César Franck – CS 81025

29196 Quimper cedex

b. Phase 2

S'il ne se passe rien, on recommence la même opération en septembre mais avec l'évêque cette fois-ci...

c. Phase 3

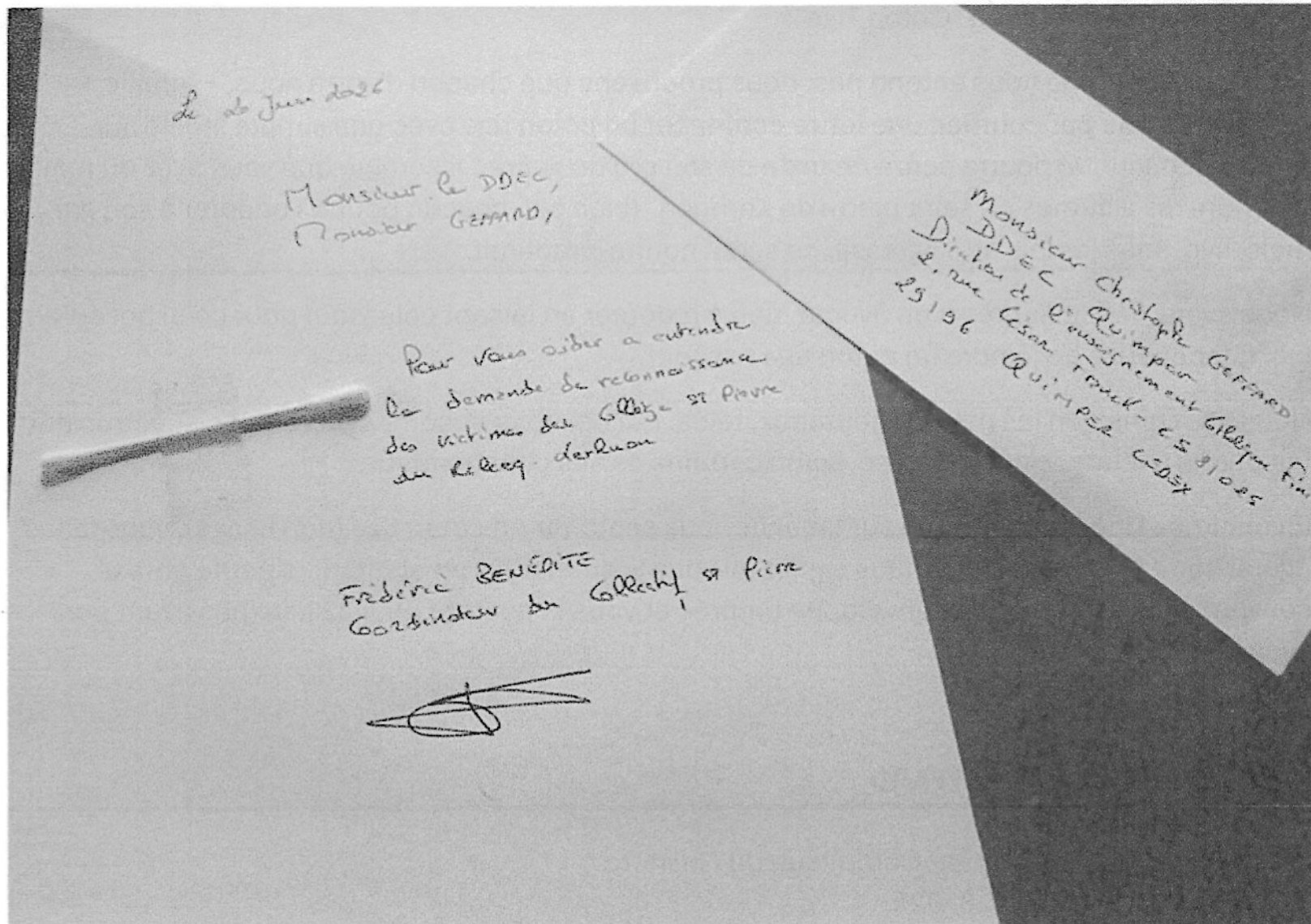
Si rien n'a bougé d'ici là, en octobre, on lance une lettre ouverte, publiée dans la presse, à la municipalité du Relecq-Kerhuon en demandant que la plaque mémorielle soit apposée sur la voie publique, devant le bain puisque le diocèse refuse. Nous demanderons explicitement si les élus sont du côté des bourreaux ou du côté des victimes.

Nous avons déjà pris les contacts avec des élus de la municipalité, et l'accueil est plutôt positif...

3- Conclusion

L'opération coton tige sera communiquée dans le détail aux médias. Ce type d'action est apprécié parce qu'il est non violent et qu'il oblige la personne visée à se positionner clairement. Evidemment il n'est pas exclu que certains journalistes s'adressent à GEFARD pour recueillir ses réactions... Il sera bien obligé de justifier son comportement.

Ah, on a oublié de préciser que les victimes de Kreisker St Ursule (à saint Pol de Léon), qui ont exactement le même problème que nous, vont lancer une opération équivalente, toujours avec des cotons tiges...



Monsieur,

Nous prenons acte de votre réponse et des précisions que vous souhaitez apporter concernant votre position.

Nous entendons les contraintes juridiques que vous évoquez au sujet de l'enquête actuellement en cours et nous n'avons jamais demandé que soit interféré avec le travail de la justice. Notre démarche n'a d'ailleurs jamais eu pour objet de se substituer à l'enquête judiciaire ni de désigner publiquement des responsables avant ses conclusions.

En revanche, nous constatons qu'un an après les premiers échanges, aucune initiative concrète de reconnaissance ou de mémoire n'a été engagée par la direction diocésaine de l'enseignement catholique, alors même que la réalité des violences dénoncées n'a jamais été remise en cause lors de nos rencontres.

La demande d'un geste mémoriel ne constitue pas une condamnation judiciaire anticipée. Elle représente avant tout une reconnaissance institutionnelle de la souffrance vécue par plusieurs générations d'élèves et la volonté affirmée que de tels faits ne puissent plus être oubliés ni reproduits.

Nous entendons également vos réserves concernant l'impact d'une plaque mémorielle sur la communauté éducative actuelle. Pour notre part, nous pensons au contraire que le silence, l'effacement ou le report permanent des décisions sont susceptibles d'alimenter davantage l'incompréhension et la défiance. Une démarche de mémoire, lorsqu'elle est réfléchie et accompagnée, peut aussi constituer un acte éducatif fort.

Nous prenons note du fait que vous ne rejetez pas le principe d'une plaque mémorielle. Toutefois, les victimes et les membres du collectif ont aujourd'hui le sentiment que chaque étape conduit à différer les décisions concrètes. Cette situation nourrit une profonde frustration et un sentiment d'abandon chez beaucoup d'entre nous.

Concernant les courriers adressés aux institutions publiques, ils ne relèvent ni d'une volonté de mise en cause personnelle ni d'un jugement erroné, mais de la nécessité pour notre collectif d'alerter les autorités civiles et politiques sur une situation qui dépasse désormais le seul cadre diocésain. Après des décennies de silence, il nous paraît légitime que l'ensemble des institutions concernées soient informées et puissent prendre part à la réflexion mémorielle.

Nous demeurons disponibles pour poursuivre le dialogue, dans l'espoir que celui-ci puisse désormais déboucher sur des engagements visibles et concrets.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le collectif,

Gildas Marie

échange de mails avec M Geffard
22 et 23 mai 2026

Monsieur,

Je fais suite à vos différents messages et à l'interpellation récente du Télégramme.

Je me permets de vous donner quelques éléments qui peuvent être de nature à éviter de me juger de la façon dont vous l'avez fait dans vos différentes communications :

1. Après avoir pris conseil auprès d'un avocat, il apparaît difficilement envisageable de prendre contact avec d'éventuels mis en cause lors d'une enquête judiciaire suite aux plaintes qui ont été déposées sur les mêmes faits que ceux dénoncés. Je n'ai donc pas pris contact avec les personnes.

2. En ce qui concerne la question de la réparation et pour les mêmes raisons, il est impossible avant la fin de l'enquête qui a été diligentée suite aux dépôts de plainte, de pouvoir mettre en place une démarche mémorielle telle que l'apposition d'une plaque.

3. Même si je peux exprimer des réserves notamment sur l'impact que peut avoir l'apposition d'une plaque sur la communauté éducative actuelle et future du Kreisker, je n'ai jamais refusé -contrairement à ce que vous dites- le principe de l'apposition d'une plaque, mais chaque chose en son temps. Il conviendra après les conclusions de l'enquête d'étudier ensemble et l'opportunité et le lieu et les termes choisis pour celle-ci.

Je peux comprendre votre impatience, mais il n'est pas de notre fait que la justice n'ait pas instruit complètement le dossier à ce jour.

En espérant que ce message va contribuer à clarifier ma position et éviter des jugements erronés sur ma volonté de faire avancer les choses mais aussi d'éviter des mises en causes de mon inaction, envoyées au rectorat, au président du Conseil Départemental ou encore à Madame la députée de la circonscription de St Pol, que je trouve injustes et infondées.

Je reste bien entendu disponible pour poursuivre le dialogue en tenant compte des éléments exprimés ci-dessus.

Je vous assure de mes cordiales salutations.

Christophe GEFFARD

Directeur diocésain

De : Gildas <vickreiskerursl29@gmail.com>

Envoyé : vendredi 22 mai 2026 17:37

À : Secrétariat Mgr Dognin <secretariat.eveque@diocese-quimper.fr>; Christophe GEFFARD
<christophe.geffard@enseignement-catholique.bzh>; PONS Jean-Philippe (M.) - Communication - Délégué
diocésain <jp.pons@diocese-quimper.fr>

Cc : lycee@kreisker.fr

Objet : Démarche mémorielle suite

Monseigneur,
Monsieur Christophe Géffard,

Nous avons pris connaissance de votre réponse et entendons les intentions d'écoute, de reconnaissance et d'accompagnement que vous réaffirmez au nom du diocèse et de l'Enseignement catholique du Finistère.

Cependant, nous constatons également que nous demeurons sans retour de la part de M. Christophe Géffard. Pour les membres du collectif, ce silence devient difficilement compréhensible et nourrit un profond sentiment d'abandon, déjà ressenti lors de notre rencontre à Saint-Pol-de-Léon.

Nous souhaitons vous faire part de notre profonde déception face à l'absence persistante d'engagement concret concernant la démarche mémorielle que nous portons depuis plusieurs mois.

Nous entendons l'argument de prudence juridique que vous avancez. Cependant, il nous semble qu'une plaque commémorative peut parfaitement être rédigée de manière à reconnaître les souffrances vécues par les victimes, sans désigner nominativement des personnes ni se substituer à une décision de justice. De nombreuses institutions ont d'ailleurs engagé des démarches mémorielles comparables sans attendre l'issue de procédures judiciaires parfois longues ou incertaines.

C'est précisément ce point qui nourrit aujourd'hui notre inquiétude : que la prudence invoquée conduise, de fait, à différer indéfiniment toute reconnaissance visible et concrète.

Depuis le début de nos échanges, nous avons le sentiment que la parole des victimes est entendue sur le plan symbolique, mais qu'elle peine encore à produire des actes tangibles. Or, pour les membres du collectif, la pose d'une plaque ne constitue ni une condamnation judiciaire ni une recherche de polémique ; elle représente avant tout un geste de mémoire, de vérité et de reconnaissance publique des souffrances subies par des enfants dans ces établissements.

Nous prenons note de votre ouverture à poursuivre les échanges sur les modalités possibles de cette réparation. Mais il nous paraît désormais indispensable que cette discussion s'accompagne d'un calendrier clair et d'une volonté affirmée d'aboutir.

Le temps institutionnel n'est pas celui des victimes. Beaucoup attendent depuis des décennies qu'une parole officielle se traduise enfin par un acte visible.

Concernant les personnels éducatifs actuels et futurs évoqués dans votre courrier, notre démarche ne les met évidemment pas en cause. Le projet de plaque concerne explicitement les faits survenus entre les années 1950 et 2000. »

Nous demeurons disponibles pour poursuivre ce dialogue dans un esprit de respect mutuel, mais aussi avec la détermination que requiert la gravité des faits et l'attente légitime des victimes.

Veillez croire, Monseigneur, Monsieur, en l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le collectif: Gildas Marie

cc de ce mail: Nicolas Guillou directeur du lycée du Kreiker

Monsieur Maël de Calan

Henvic le 27/05/2026

Président du Conseil départemental du Finistère

Maison du Département

32 boulevard Dupleix

CS 29029

29196 Quimper Cedex

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous contacter au nom du collectif des victimes de violences et d'abus sexuels des établissements du Kreisker et Sainte-Ursule de Saint-Pol-de-Léon.

Depuis plus d'un an, notre collectif œuvre afin que les faits survenus entre les années 1950 et 2000 soient enfin reconnus, que la parole des victimes soit entendue, et qu'un véritable travail de mémoire puisse être engagé.

À ce jour, plusieurs dizaines de témoignages ont été recueillis et transmis au procureur de la République de Brest, conduisant à l'ouverture d'une enquête judiciaire actuellement en cours. Les auditions touchent désormais à leur terme.

Parallèlement à cette démarche judiciaire, nous avons engagé un dialogue avec le diocèse de Quimper ainsi qu'avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Si certaines avancées symboliques ont eu lieu, notamment une demande de pardon formulée par l'évêque au nom de l'Église, les réponses apportées jusqu'à présent demeurent insuffisantes au regard des attentes des victimes, en particulier concernant la mise en place d'un acte mémoriel fort et durable.

Les membres du collectif sont aujourd'hui profondément excédés par les réponses apportées par la direction de l'enseignement catholique, en la personne de Monsieur Christophe Géffard. Beaucoup ont le sentiment que les engagements pris lors des différentes rencontres ne sont pas suivis d'effets concrets, ce qui alimente incompréhension, frustration et colère parmi les victimes.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la dimension profondément locale et collective de cette affaire. Plusieurs générations d'enfants et de familles du Finistère ont été concernées par ces violences dans des établissements emblématiques du territoire. Au-delà des responsabilités individuelles, cette affaire interroge aussi les mécanismes de silence qui ont permis à de tels agissements de perdurer durant plusieurs décennies.

C'est pourquoi nous avons souhaité porter ce dossier à votre connaissance en vous transmettant plusieurs documents :

- des échanges avec le diocèse ;
- notre proposition de démarche mémorielle ;
- ainsi que différents éléments permettant de mesurer l'ampleur des violences dénoncées.

Nous pensons qu'un soutien des institutions départementales à une démarche de reconnaissance et de mémoire serait un signal important pour les victimes et leurs familles.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout échange ou rencontre que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif,

Gildas Marie

06 86 14 96 51

lettre à Sandrine Le Fur 27-05-2026

Madame la Députée,

Nous nous permettons de vous contacter au nom du collectif des victimes de violences et d'abus sexuels des établissements du Kreisker et Sainte-Ursule de Saint-Pol-de-Léon.

Depuis plus d'un an, notre collectif œuvre afin que les faits survenus entre les années 1950 et 2000 soient enfin reconnus, que la parole des victimes soit entendue, et qu'un véritable travail de mémoire puisse être engagé.

À ce jour, plusieurs dizaines de témoignages ont été recueillis et transmis au procureur de la République de Brest, conduisant à l'ouverture d'une enquête judiciaire actuellement en cours. Les auditions touchent désormais à leur terme.

Parallèlement à cette démarche judiciaire, nous avons engagé un dialogue avec le diocèse de Quimper ainsi qu'avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Si certaines avancées symboliques ont eu lieu, notamment une demande de pardon formulée par l'évêque au nom de l'Église, les réponses apportées jusqu'à présent demeurent insuffisantes au regard des attentes des victimes, en particulier concernant la mise en place d'un acte mémoriel fort et durable.

Les membres du collectif sont aujourd'hui profondément excédés par les réponses apportées par la direction de l'enseignement catholique, en la personne de Monsieur Christophe Géffard. Beaucoup ont le sentiment que les engagements pris lors des différentes rencontres ne sont pas suivis d'effets concrets, ce qui alimente incompréhension, frustration et colère parmi les victimes.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons porter ce dossier à votre connaissance en vous transmettant plusieurs documents :

- des échanges avec le diocèse ;
- notre proposition de démarche mémorielle ;
- ainsi que différents éléments permettant de mesurer l'ampleur des violences dénoncées.

Au-delà des responsabilités individuelles, cette affaire interroge aussi les mécanismes de silence institutionnel qui ont permis à de tels agissements de perdurer durant plusieurs décennies.

Nous pensons qu'il est important que les représentants de la Nation puissent être informés de cette situation, tant pour accompagner les victimes dans leur recherche de reconnaissance que pour contribuer à une réflexion plus large sur la prévention et la protection des enfants dans les institutions éducatives.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout échange ou rencontre que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif,

Gildas Marie

Patton au Président de ^{Région} ~~conseil général~~
29-05-2026

Monsieur Loïg Chesnais-Girard
Président du Conseil régional de Bretagne
283 avenue du Général Patton
CS 21101
35711 Rennes Cedex 7

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous contacter au nom du collectif des victimes de violences et d'abus sexuels des établissements du Kreisker et Sainte-Ursule de Saint-Pol-de-Léon.

Depuis plus d'un an, notre collectif œuvre afin que les faits survenus entre les années 1950 et 2000 soient enfin reconnus, que la parole des victimes soit entendue, et qu'un véritable travail de mémoire puisse être engagé.

À ce jour, plusieurs dizaines de témoignages ont été recueillis et transmis au procureur de la République de Brest, conduisant à l'ouverture d'une enquête judiciaire actuellement en cours. Les auditions touchent désormais à leur terme.

Parallèlement à cette démarche judiciaire, nous avons engagé un dialogue avec le diocèse de Quimper ainsi qu'avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Si certaines avancées ont eu lieu, notamment une demande de pardon formulée par l'évêque au nom de l'Église, les réponses apportées jusqu'à présent demeurent insuffisantes au regard des attentes des victimes, en particulier concernant la mise en place d'un acte mémoriel fort et durable.

Les membres du collectif sont aujourd'hui profondément excédés par les réponses apportées par la direction de l'enseignement catholique. Beaucoup ont le sentiment que les engagements pris lors des différentes rencontres ne sont pas suivis d'effets concrets, ce qui alimente incompréhension, frustration et colère parmi les victimes.

Cette affaire dépasse aujourd'hui le seul cadre local. Elle touche à la mémoire collective bretonne, à la protection des enfants dans les institutions éducatives et à la responsabilité morale des structures qui, durant des décennies, n'ont pas vu, pas voulu voir ou se sont tues.

C'est pourquoi nous avons souhaité porter ce dossier à votre connaissance en vous transmettant plusieurs documents :

- des échanges avec le diocèse ;
- notre proposition de démarche mémorielle ;
- ainsi que différents éléments permettant de mesurer l'ampleur des violences dénoncées.

Nous pensons qu'un soutien des institutions régionales à une démarche de reconnaissance et de mémoire constituerait un signal fort pour les victimes et leurs familles.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout échange ou rencontre que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif,

Collectif des victimes de ND du Kreiker et de sainte Ursule

Henvic le 24 mai 2025

e mail : vickreiskerursl29@gmail.com

Gildas Marie

4 rue du 19 mars 1962

29670 Henvic

Madame la Rectrice.

Rectorat

96 rue d'Antrain

CS 10503

35705 Rennes Cedex 7

Objet : Démarche mémorielle

Madame la Rectrice,

Il y a un an, nous avons fondé le collectif des victimes de violences et d'abus sexuels des établissements du Kreisker et Sainte-Ursule de Saint-Pol-de-Léon.

À notre demande, nous avons été reçus à Quimper par l'évêque du diocèse de Quimper, Monseigneur Laurent Dognin, ainsi que par le directeur diocésain de l'enseignement catholique, Monsieur Christophe Géffard. Lors de cette réunion, nous avons précisé que notre action poursuivait trois objectifs : la reconnaissance du statut de victime, la mise en place d'un geste mémoriel fort, et l'engagement de l'enseignement catholique comme de l'Éducation nationale à faire en sorte que de tels faits ne puissent plus jamais se reproduire.

Nous avons alors ressenti une réelle écoute et une grande compréhension. Aucun des témoignages apportés ce jour-là n'avait été remis en cause.

En septembre 2025, nous avons remis au procureur de la République de Brest une série de cinquante formulaires CERFA de témoignages, auxquels d'autres se sont ajoutés depuis. Le procureur ayant décidé d'ouvrir une enquête, les auditions ont commencé et sont aujourd'hui sur le point de s'achever.

En janvier 2026, une rencontre entre Monseigneur Laurent Dognin, Monsieur Christophe Géffard et une vingtaine de membres du collectif a eu lieu à Saint-Pol-de-Léon. À l'issue de cette réunion, l'évêque a demandé pardon au nom de l'Église. De son côté, Monsieur Christophe Géffard s'était engagé à prendre contact avec l'un des derniers professeurs encore en vie, cité dans de très nombreux témoignages pour sa violence extrême. À ce jour, nous n'avons reçu de sa part aucun retour sur cette démarche et le manque d'empathie ressenti demeure.

En mai 2026, à la suite de notre relance (voir pièces jointes), nous avons reçu une réponse de l'évêque que nous considérons comme insuffisante, celle-ci invoquant la prudence alors même que nous demandons avant tout un acte mémoriel fort. Nous avons répondu à ce courrier (voir pièce jointe).

Jusqu'à présent, nous vous avons tenue à l'écart de ces échanges. Toutefois, entre 1950 et 2000, l'Éducation nationale exerçait également une autorité de tutelle et de contrôle sur ces

établissements. À ce titre, une part de responsabilité, au moins morale, peut lui être imputée, au même titre qu'à tous ceux qui savaient et se taisaient : autorités locales, médecins, enseignants, etc.

Nous vous joignons également le texte que nous proposons d'apposer dans les CDI des établissements afin que cette mémoire demeure.

Nous portons également à votre connaissance que les dernières réponses du diocèse ont suscité une profonde frustration, voire une grande colère parmi les membres du collectif. Si nos démarches n'aboutissaient pas, cette situation pourrait conduire à des actions plus visibles devant les établissements concernés.

Comptant sur votre intervention dans ce dossier, nous nous tenons à votre disposition pour vous transmettre des copies anonymisées de témoignages.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de notre profond respect et de notre attente d'une réponse à la hauteur des enjeux humains évoqués dans ce courrier.

Pour le collectif, Gildas Marie

lettre au maire de St Pol de Léon

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Nous nous permettons de vous contacter au nom du collectif des victimes de violences et d'abus sexuels des établissements du Kreisker et Sainte-Ursule de Saint-Pol-de-Léon.

Depuis plus d'un an, notre collectif œuvre afin que les faits survenus entre les années 1950 et 2000 soient enfin reconnus, que la parole des victimes soit entendue et qu'un véritable travail de mémoire puisse être engagé.

À ce jour, plusieurs dizaines de témoignages ont été recueillis et transmis au procureur de la République de Brest, conduisant à l'ouverture d'une enquête judiciaire actuellement en cours. Les auditions touchent désormais à leur terme.

Parallèlement à cette démarche judiciaire, nous avons engagé un dialogue avec le diocèse de Quimper ainsi qu'avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Si certaines avancées symboliques ont eu lieu, notamment une demande de pardon formulée par l'évêque au nom de l'Église, les réponses apportées jusqu'à présent demeurent insuffisantes au regard des attentes des victimes, en particulier concernant la mise en place d'un acte mémoriel fort et durable.

Les membres du collectif sont aujourd'hui profondément excédés par les réponses apportées par la direction de l'enseignement catholique. Beaucoup ont le sentiment que les engagements pris lors des différentes rencontres ne sont pas suivis d'effets concrets.

Cette affaire concerne profondément la commune de Saint-Pol-de-Léon. Plusieurs générations d'enfants de la ville et du territoire ont été touchées par ces violences au sein d'établissements emblématiques de la commune. Pendant des décennies, ces souffrances sont restées enfouies dans le silence.

Notre démarche ne vise ni la polémique ni la stigmatisation de la ville ou des établissements actuels. Elle vise au contraire la reconnaissance, la mémoire et la prévention, afin que les générations futures sachent que ces faits ont existé et qu'ils ne doivent jamais se reproduire.

Nous souhaitons porter ce dossier à votre connaissance et vous transmettons plusieurs documents :

- des échanges avec le diocèse ;
- notre proposition de démarche mémorielle ;

Nous pensons qu'il serait important que la commune puisse accompagner ou soutenir une démarche mémorielle digne et apaisée, à la hauteur des souffrances vécues par les victimes et leurs familles.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout échange ou rencontre que vous jugeriez utile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif,

Gildas Marie

vickreiskerursl29@gmail.com

Monsieur,

Je fais suite à vos différents messages et à l'interpellation récente du Télégramme.

Je me permets de vous donner quelques éléments qui peuvent être de nature à éviter de me juger de la façon dont vous l'avez fait dans vos différentes communications :

1. Après avoir pris conseil auprès d'un avocat, il apparaît difficilement envisageable de prendre contact avec d'éventuels mis en cause lors d'une enquête judiciaire suite aux plaintes qui ont été déposées sur les mêmes faits que ceux dénoncés. Je n'ai donc pas pris contact avec les personnes.
2. En ce qui concerne la question de la réparation et pour les mêmes raisons, il est impossible avant la fin de l'enquête qui a été diligentée suite aux dépôts de plainte, de pouvoir mettre en place une démarche mémorielle telle que l'apposition d'une plaque.
3. Même si je peux exprimer des réserves notamment sur l'impact que peut avoir l'apposition d'une plaque sur la communauté éducative actuelle et future du Kreisker, je n'ai jamais refusé -contrairement à ce que vous dites- le principe de l'apposition d'une plaque, mais chaque chose en son temps. Il conviendra après les conclusions de l'enquête d'étudier ensemble et l'opportunité et le lieu et les termes choisis pour celle-ci.

Je peux comprendre votre impatience, mais il n'est pas de notre fait que la justice n'ait pas instruit complètement le dossier à ce jour.

En espérant que ce message va contribuer à clarifier ma position et éviter des jugements erronés sur ma volonté de faire avancer les choses mais aussi d'éviter des mises en causes de mon inaction, envoyées au rectorat, au président du Conseil Départemental ou encore à Madame la députée de la circonscription de St Pol, que je trouve injustes et infondées.

Je reste bien entendu disponible pour poursuivre le dialogue en tenant compte des éléments exprimés ci-dessus.

Je vous assure de mes cordiales salutations.

Christophe GEFFARD

Directeur diocésain



**Direction Diocésaine
de l'Enseignement Catholique
du Finistère**



02 98 64 16 00



www.ddec29.org



**2, rue César Franck / CS 81025
29196 QUIMPER Cedex**